

A.J.P. SA

964556

RANK XEROX	
COURRIER ARRIVE	
La	21 FEV. 1995
REGION CENTRE CUEST	

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JANVIER 1995.

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,
Le 17 Janvier, à 09 h 30

Au siège social,

A.J.P.
32 Rue des Landelles
35135 CHANTEPIE

Les actionnaires de la Société A.J.P. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée adressée le 22 Décembre 1994.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Paul PATARD préside la réunion en sa qualité de Directeur Général Unique.

Madame Blandine ABECASSIS est appelée comme scrutateur.

Monsieur Patrick LECENDRIER assume les fonctions de Secrétaire.

Monsieur Jean-Michel GARNIER, Commissaire aux Comptes de la Société, a été régulièrement convoqué.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2 495 actions sur les 2 500 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Directeur Général sur les opérations de l'exercice clos le 31 Juillet 1994.
- Rapport du Conseil de Surveillance.
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Juillet 1994.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la Loi du 24 Juillet 1966.
- Approbation desdits comptes et conventions.
- Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes.
- Affectation des résultats.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Directoire. Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la nomination de Madame Blandine ABECASSIS au Conseil de Surveillance en remplacement de Madame Anne LEGER démissionnaire.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 Juillet 1994, les approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 489 130 F.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le bureau de l'Assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 143 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le quorum atteint par l'Assemblée est de plus du quart des actions ayant le droit de vote.

L'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'approbation de ces convocations.

Le Président met alors aux voix la résolution suivante :

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve dans les conditions du dernier alinéa de l'article 145 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, les conventions visées par les dispositions de l'article 143 et mentionnée dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, soumise à un vote auquel n'ont pris part que les actionnaires non intéressés aux conventions, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, représente les termes de l'article 19 des statuts, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- Distribution de dividende pour un montant de : 250 000 F.
- Autres réserves : 239 130 F.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Nous vous rappelons que les distributions effectuées au cours des deux derniers exercices précédents s'élèvent à

Dividende : 31 Juillet 92 : 0
31 Juillet 93 : 400 000 F - Avoir Fiscal : 200 000 F

Un Scrutateur

Le Président

Le Secrétaire

certifié conforme
J. P. PATARD

Un Scrutateur